

Checklist de déménagement :

Ainsi, rien n'est oublié.

1 à 2 mois avant le déménagement

- Vous déménagez vous-même ou vous passez par un intermédiaire ? Si vous recherchez des entreprises de déménagement et de nettoyage, Movu.ch vous aide à trouver les offres qui vous correspondent.
- Le contrat pour le nouveau logement est-il signé et juridiquement valable ?
- Le contrat pour le logement que vous allez quitter a-t-il été résilié dans les délais ? Ou avez-vous transmis au loueur l'adresse d'au moins une personne solvable susceptible de reprendre votre bail ?
- Planifiez de vider systématiquement le congélateur (en consommant son contenu) jusqu'au jour du déménagement.
- Faites couper le téléphone à l'ancienne adresse (p.ex Swisscom 0800 800 800) et faites-le brancher à la nouvelle. Mandatez pour cela éventuellement un installateur.
- Mandatez par écrit les artisans qui doivent effectuer des travaux le jour du déménagement dans l'ancien et/ ou le nouveau logement. Précisez la date et l'heure.
 - Electricien
 - Peintre
 - Poseur de moquettes
- Commandez les nouveaux rideaux ou faites modifier les anciens.
- Commandez le papier à lettres, les enveloppes, le timbre et les cartes de visites portant la nouvelle adresse.
- Planifiez les achats de meubles et faites-les livrer directement à la nouvelle adresse.
- Fixez la date de visite de votre logement avec l'entreprise de déménagement, afin de faire établir une offre.
- Fixez la date et l'heure du déménagement avec l'ancien et le nouveau loueur.
- Convenez la reprise d'objets d'ameublement et leur prix avec le locataire qui reprend votre appartement.
- Etablissez un plan pour vider la cave, le grenier, etc., en tenant compte des dates usuelles d'enlèvement des déchets encombrants dans votre commune.
- Un déménagement coûte de l'argent, surtout si vous souhaitez profiter de l'occasion pour faire quelques nouvelles acquisitions. Discutez de vos projets avec votre banquier avant de vous engager dans des contrats onéreux de paiements par acomptes.
- Clarifiez si votre entreprise participera à vos frais de déménagement, si vous obtiendrez des congés pour votre déménagement et combien de jours vous seront accordés.
- Organisez une fête de départ pour les voisins et les connaissances ? Peut-être cela vous permettra-t-il de vous débarrasser de tel ou tel objet. De plus vous pourrez ainsi vider votre cave et votre congélateur. C'est aussi une manière de trouver des aides pour le déménagement.
- Si vous possédez des objets ou des meubles qui ont besoin d'être réparés, faites-les réparer avant le déménagement et si possible, faites-les livrer ou allez les chercher après le déménagement.
- Informez la jardinière d'enfants ou l'institutrice/ trice du changement de domicile. Ce sont eux qui se chargent d'annoncer les enfants à la nouvelle commune ou établissement scolaire.
- Informez-vous à propos des différences entre les programmes des nouvelles et anciennes écoles. Clarifiez s'il est nécessaire de préparer vos enfants (p.ex cours d'appuis).

01

1 à 2 semaines avant le déménagement

- Organisez l'endroit où séjourneront enfants et animaux familiers le jour du déménagement.
- Annoncez votre changement d'adresse à la poste de votre ancien domicile et remplissez la demande de réexpédition du courrier.
- Faites le changement d'adresse pour la concession de radio/télévision.
- Annoncez la date de votre déménagement aux services d'électricité et du gaz afin que vos compteurs soient relevés à temps.
- Si vous êtes propriétaire de votre logement, annoncez votre déménagement à votre commune afin que le compteur d'eau soit relevé.
- Clarifiez la question des frais de chauffage et charges avec votre loueur.
- Fixez la date et l'heure de la restitution des locaux avec le loueur. Coordonnez avec l'équipe de nettoyage.
- Si nécessaire, réservez une ou plusieurs places de stationnement pour le jour du déménagement (à l'ancienne adresse et à la nouvelle). Discutez-en avec le propriétaire de l'immeuble, les autres habitants de l'immeuble ou le concierge. S'il s'agit de places de stationnement publiques, se renseigner auprès de la police locale.
- Avez-vous suffisamment de cartons et de matériel d'emballage ? Commandez-le suffisamment tôt et en quantité suffisante. www.zebrabox.com
- Faites nettoyer vos tapis avant le déménagement et faites-les livrer à votre nouvelle adresse le jour du déménagement ou après.
- Le cas échéant, avez-vous commandé les nouvelles moquettes ?
- Nettoyer et le cas échéant modifier les rideaux.
- L'enlèvement des déchets encombrants et spéciaux a-t-il été effectué ?
- Avez-vous informé votre employeur que vous souhaitiez un congé pour votre déménagement ?
- Si nécessaire, faire réaliser des plaquettes portant votre nom pour votre boîte à lettres, votre sonnette et la porte de votre appartement.
- Commencez à emballer les objets dont vous n'avez pas besoin de façon permanente. Inscrivez avec un gros crayon-feutre sur le dessus et sur un côté des cartons leur contenu et la pièce dans laquelle ils devront être déposés dans le nouvel appartement.
- Avez-vous déjà le plan d'aménagement du nouveau logement ? Cela facilite grandement le travail des déménageurs.
- Vérifiez votre couverture d'assurance. Les dommages dus au déménagement sont-ils couverts par l'assurance ménage ? C'est particulièrement important si vous ou des amis participez au chargement du camion ou à l'emballage. Avez-vous conclu une assurance-transports en mandatant l'entreprise ?
- Avez-vous vérifié s'il existe un raccordement électrique à l'emplacement où vous prévoyez de placer le congélateur ? (le cas échéant, procurez-vous une rallonge.)
- Contrôlez s'il ne manque pas de clés des différentes pièces et de l'appartement. Eventuellement les faire refaire.
- Procurez-vous des petits sachets de congélation. Ils conviennent parfaitement pour ranger les écrous, vis, clés et autres petits éléments du mobilier.
- Informez le concierge de l'heure à laquelle vous déménagerez. Informez-vous pour savoir si des voisins déménagent aussi en même temps. Si nécessaire harmonisez date et heure avec eux.

Une semaine avant le déménagement

- N'attendez pas le dernier moment pour annoncer aux services concernés votre départ et votre arrivée:
 - Commune, contrôle des habitants. Pour la réception des documents officiels, ne pas oublier vos papiers d'identité !
 - Employeur
 - Ecoles / jardin d'enfants
 - Médecin / dentiste
 - Banques
 - Caisse-maladie
 - Associations
 - AVS (uniquement pour les indépendants)
 - Journaux et revues, abonnements
 - Toutes les assurances
 - Tous les fournisseurs qui livrent à domicile: laitier, boulanger, etc.
 - Tous les fournisseurs qui facturent au mois. Dans la mesure où vous n'aurez plus besoin de leurs services, résiliez l'abonnement et payez les montants encore dus.
- Otez les tableaux, autocollants et posters.
- Bouchez avec du plâtre les trous de clous et de vis.
- Faites les petites réparations nécessaires (courroies de stores ou tuyaux de douche défectueux).
- Éliminez les traces de calcaire sur les robinets.
- Avez-vous convenu la date et l'heure du déménagement avec le nouveau locataire ?
- Surtout n'oubliez pas de coordonner les changements de dates et d'heure avec l'entreprise de déménagement.
- Démontez et emballez tout ce dont vous n'avez pas besoin avant le déménagement.
- Il faut étiqueter lisiblement et visiblement les emballages contenant des liquides. Les liquides dangereux, caustiques ou inflammables doivent être transportés spécialement.
- Planifiez vos derniers repas dans l'ancien logement de sorte que le réfrigérateur soit vide le jour du déménagement.

1 à 2 jours avant le déménagement

- Régler le congélateur sur la puissance maximum (congélation rapide) pour les 24 heures qui précèdent le déménagement afin de faciliter le transport des aliments restants. Si le congélateur est encore très plein, transporter séparément une partie de son contenu (emballé dans du papier et dans des couvertures).
 - Marquez spécialement les cartons qui contiendront les objets dont vous aurez besoin immédiatement au nouveau domicile, tels qu'outils, lampes, lampe de poche, mouchoirs en papier, articles de toilette. Mettez-les de côté. Ils seront chargés en dernier dans le camion pour être disponibles en premier. Emballez séparément aussi les produits et ustensiles de nettoyage.
 - Préparez de quoi manger pour le jour du déménagement, y compris couverts, vaisselle, verres, ouvre-boîtes, serviettes et papier de ménage.
 - Rangez les objets tels que les bijoux, l'argent, les documents personnels et tous les objets précieux pour les transporter vous-même.
 - Emballez les plantes et les fleurs – l'hiver en les protégeant du froid. N'arrosez les fleurs qu'après le déménagement.
 - Prévoyez la restauration et les boissons de l'équipe de déménageurs et des aides.
 - Veillez à ce que l'escalier et les couloirs du logement soient dégagés afin que le déménagement puisse se dérouler dans les meilleures conditions.
 - Dégager les couloirs de l'appartement et de l'immeuble. Protéger les sols, éventuellement les couvrir. Important : il faut que les revêtements posés par terre ne glissent pas. Les feuilles en plastique et le papier ne conviennent pas!
- Le téléphone est-il déjà branché dans le nouveau logement ?
 - Terminer tout l'emballage et les cartons le soir de la veille du déménagement.
 - Tous les artisans sont-ils venus à la date convenue ? Il vaut la peine de se renseigner !
 - Les aides de déménagement sont-ils organisés ?
 - Tous les cartons portent-ils l'indication de leur contenu et de la pièce où ils seront déposés ?
 - Mettre en place la barrière/le panneau de réservation pour le camion de déménagement.
 - Il faut maintenir libre la place de stationnement au nouveau domicile. Le concierge pourra-t-il s'en charger pour vous ?
 - Faites garder vos animaux de compagnie. N'oubliez pas leur nourriture !
 - Avez-vous réservé l'ascenseur dans l'ancien et dans le nouveau logement ? Eventuellement demandez la clé de l'ascenseur au concierge.
 - Fermez à l'aide de ruban adhésif spécial pour mobilier les portes des armoires et commodes qui ne peuvent pas être démontées. Bloquez les tiroirs avec du papier ou utilisez du ruban adhésif. Il est préférable d'ôter les clés et de les ranger dans des sachets en plastique sur lesquels on indiquera de quel meuble elles proviennent. Rangez aussi les vis et autres petits éléments des meubles dans des sachets portant l'indication de leur provenance. (Les petits sachets de congélation conviennent parfaitement).

Le jour du déménagement - Procédure dans l'ancien logement (partie 1/2)

- La place de stationnement que vous aviez réservée pour le camion de déménagement est-elle libre ? Faut-il déblayer la neige ?
- Les accès sont-ils libres et déneigés ? Ne salez pas, cela causerait des dommages aux sols et aux tapis.
- Montrez tout l'appartement et tous les locaux annexes au responsable du déménagement afin qu'il ait une vue d'ensemble et sache comment répartir les membres de son équipe. Informez-le des caisses contenant les objets fragiles. Constatez tous les dégâts dans les pièces, les couloirs et la cage d'escalier afin qu'ils ne puissent pas être mis sur le compte de votre déménagement.
- Les artisans sont-ils venus ?
- Si vous utilisez de grands sacs poubelles pour votre déménagement (couvertures, duvets, oreillers, etc.), veillez à ce qu'ils ne soient pas rangés par mégarde avec ceux qui sont destinés à être éliminés.
- Tout ce qui sera utilisé en premier dans le nouveau logement devrait être chargé en dernier dans le camion de déménagement. Ces objets ont-ils été emballés séparément ?
- Otez les plaquettes portant votre nom de la porte du logement, de la porte d'entrée et de la boîte à lettres. Videz la boîte à lettres.
- Le téléphone dans l'ancien appartement a-t-il été coupé ?
- Annoncez immédiatement les dégâts éventuels au responsable du déménagement. Demandez-lui de confirmer le dommage par écrit.
- Rassemblez toutes les factures et justificatifs relatifs au déménagement. Certains de ces montants peuvent être déduits du revenu imposable.
- Une fois le logement vide, faites une visite de contrôle dans toutes les pièces et locaux annexes. Assurez-vous que rien n'a été oublié. Cave et grenier ? Garage ? Outils de jardin ?
- Relevez le compteur d'électricité et inscrivez le chiffre ici :
.....
- Relevez le compteur du gaz et inscrivez le chiffre ici :
.....
- Relevez le compteur d'eau et inscrivez le chiffre ici :
.....
- Restitution du logement : votre droit d'accès s'éteint dès que vous avez rendu les clés. Il faut absolument établir un procès-verbal de restitution des locaux et le faire signer par le loueur. Exigez une copie signée. Il vaut mieux demander à un témoin d'assister à la restitution du logement.
- N'oubliez pas de rendre toutes les clés. Notez leur restitution dans le procès-verbal de restitution du logement.
- Demandez la restitution de la caution. Le loueur doit établir le décompte dans les 30 jours si des déductions doivent être faites.
- Avez-vous discuté du décompte des frais de chauffage avec le loueur ?
- Avez-vous rendu à vos voisins tout ce que vous leur aviez emprunté ?

Le jour du déménagement - Procédure dans le nouveau logement (partie 2/2)

- Impérativement établir un protocole de remise de locaux avec le propriétaire ou son représentant. Ceci doit être fait avec la lumière du jour. Le protocole doit être signé par les deux parties. Faire également le constat des dégâts dans la cage d'escalier pour éviter qu'ils vous soient mis à charge.
- Eventuellement commander les clés supplémentaires auprès du propriétaire ou de son représentant.
- Suspendre le plan d'aménagement dans l'entrée, cela facilite la mise en place par les déménageurs.
- Le téléphone est-il branché ?
- Relevez le compteur d'électricité et inscrivez le chiffre ici :
.....
- Relevez le compteur du gaz et inscrivez le chiffre ici :
.....
- Relevez le compteur d'eau et inscrivez le chiffre ici :
(seulement pour les maisons individuelles):
.....

- Faites un essai de la sonnerie.
- Montez les plaquettes avec votre nom sur les sonneries et la boîte aux lettres.
- Montez les lampes (électricien ?) de façon à avoir de la lumière la nuit tombée.
- Montez les rideaux, cela rendra votre nouveau logement plus agréable dès le premier soir.
- Faites les lits.
- Déballez les articles de toilette.
- Préparez les cas échéant le pourboire pour les aides de déménagement.
- Il y a encore beaucoup à faire, mais faut-il tout faire le premier jour ?

Maintenant, il faut se détendre, vous l'avez bien mérité !

A partir du 2ème jour dans le nouveau logement

- Annoncez-vous à l'administration communale où vous déposerez vos papiers. Apportez toutes les cartes d'identité et passeports pour que le changement d'adresse soit effectué.
- Si vous avez des enfants, parcourez plusieurs fois avec eux le trajet qu'ils emprunteront pour se rendre au jardin d'enfants ou à l'école et attirez leur attention sur les dangers particuliers.
- Faites modifier les papiers de vos véhicules.
- Faites des photocopies de tous vos papiers. Les démarches seront beaucoup plus faciles en cas de perte.
- Toutes vos assurances ont-elles été transférées? La couverture correspond-elle à vos besoins actuels?
- Annoncez-vous aux services de l'électricité et du gaz (pour les propriétaires).
- Procurez-vous des ampoules de réserve pour les lampes de l'appartement.
- Déballez soigneusement votre vaisselle. Prenez tout votre temps. L'expérience montre que la précipitation est souvent à l'origine des dommages
- Prenez Le cas échéant, éclaircissez avec votre assurance si elle prendra en charge les dégâts qui vous sont imputé dans l'ancien logement (assurance responsabilité civile).
- Procurez-vous des fusibles de rechange pour votre armoire à fusibles. Avec les disjoncteurs automatiques, il n'y a pas besoin d'avoir des fusibles de rechange.
- Vérifiez votre pharmacie de ménage, faites remplacer les produits ayant atteint la date de péremption et faites-la compléter.
- Présentez-vous à vos nouveaux voisins le premier ou le deuxième jour qui suit l'emménagement.

L'aventure du déménagement est terminée.